

Les règles de jeu du Foot à 5 de découverte (U7)

Loi 1 : Les dimensions du terrain sont de 30m x 20m

Les dimensions du but sont de 4m x 1,40m (ou hauteur du constri-foot)

La surface de réparation représente la largeur du terrain sur 5 m de profondeur

Loi 2 : Le ballon est de taille n° 3 ou n°4 gonflé faiblement

Loi 3 : L'équipe se compose de 5 joueurs dont le gardien de but et 2 ou 3 remplaçants au plus. Ces derniers peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie.

Loi 4 : **Le port des protèges tibias est obligatoire** ; les joueurs ne doivent porter aucun objet dangereux. La couleur du maillot du gardien de but doit être distincte de celle des joueurs.

Loi 5 et 6 : L'arbitrage se fait à l'extérieur du terrain, soit par un jeune (jeune arbitre ou jeune joueur), soit par les deux éducateurs chacun arbitrant sa moitié de terrain. Dans tous les cas, un briefing d'avant match en présence des deux éducateurs et de l'arbitre s'avère intéressant pour rappeler les règles essentielles.

Loi 7 : La durée des matches est de 10 minutes dans le cadre des quatre rotations prévues au plateau. Dans tous les cas et de manière réglementairement, le temps de pratique effective ne peut dépasser 40 minutes.

Loi 8 : Lors du coup d'envoi, tous les joueurs se trouvent dans leur propre moitié de terrain et les adversaires doit respecter une distance de 5m. Le ballon doit être joué vers l'avant. Il est possible de marquer directement sur coup d'envoi.

Loi 10 : Un but est marqué lorsque le ballon a franchi entièrement, à terre ou en l'air, la ligne de but.

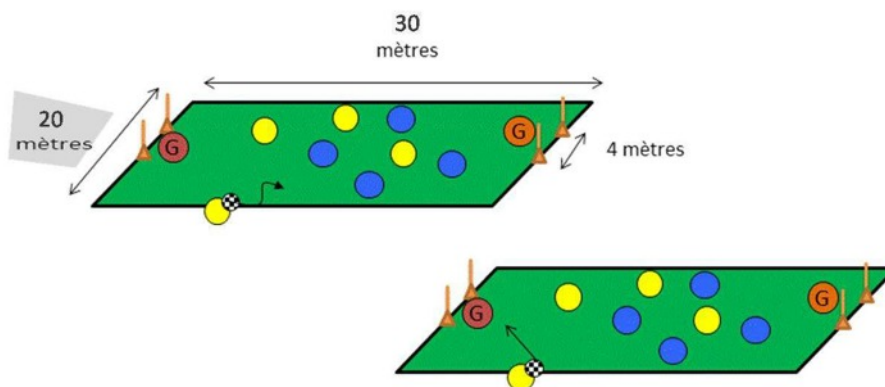
Loi 11 : Il n'y a pas de hors jeu dans le foot à 5 de découverte

Loi 13 : Tous les coups francs sont directs, adversaire à 5 mètres.

Loi 14 : Le coup de pied de réparation est situé à 5m du but. Tous les autres joueurs doivent se situer en dehors de la surface de réparation.

Loi 15 : Les rentrées de touche sont réalisées : **Nouveauté**

- au pied à l'endroit où le ballon est sorti du terrain. Il n'est pas possible de marquer directement sur rentrée de touche.
- ou directement en conduite de balle après avoir au préalable stoppé le ballon sur la ligne de sortie de touche



Loi 16 : Le coup de pied de but (sortie de but) est exécuté d'un point quelconque de la surface de réparation. L'adversaire se tient à l'extérieur de la surface.

Loi 17 : le coup de pied de coin (corner) est joué au pied ; l'adversaire doit respecter une distance de 5m.

Autre règle de jeu : Le gardien peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe délibérée d'un partenaire ou sur une rentrée de touche effectuée par un partenaire.

Même si cela n'est pas obligatoire, préconiser la relance du GB à la main ou au pied au sol. Les adversaires ont l'obligation de sortir de la surface de réparation (5m) et de ne pas l'empêcher de relancer le ballon.